

# Commune de CORENC

## Appel à projet Mise à bail du restaurant « Côté Court » à Corenc

Identification de la collectivité :

Ville de Corenc

18, avenue de la Condamine 38700 Corenc

Tél : 04.76.18.50.00

Contact : M. Sébastien TRUCHE, directeur général des services

Objet et nature de l'avis d'appel à projet :

La Ville de CORENC est une commune de 4200 habitants, membre de Grenoble-Alpes Métropole. Elle bénéficie d'une situation privilégiée, en bordure de l'agglomération grenobloise et dans un cadre de vie agréable.

Cet appel à candidature intervient dans un contexte de développement d'une activité de restauration de qualité implantée dans le parc de la Croix de Montfleury à CORENC.

La Ville souhaite redynamiser le secteur du Parc de la croix de Montfleury, aux abords duquel se situent une crèche, les courts de tennis de la ville, une salle polyvalente ainsi que le restaurant objet du présent appel à candidatures. Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite voir se pérenniser une activité de restauration.

La Ville est propriétaire au 9, chemin de la Croix de Montfleury, d'un bâtiment d'une surface de 210 m<sup>2</sup> environ. Une première partie du bâtiment est à usage de restaurant et est doté d'une cuisine récente. La seconde partie du bâtiment nécessite un réaménagement intérieur. Une grande terrasse dallée de 90 m<sup>2</sup> jouxte ce bâtiment.

Le site est décrit en détail en annexe de l'appel à projet.

Le projet s'insèrera dans une gestion de type bail commercial, soumis au statut des baux commerciaux tels que prévus par le code du commerce, consenti pour une durée de 9 années entières, renouvelables.

La Ville souhaite que soit développée une activité de restauration de qualité et de bon standing, et qu'il y soit créé des emplois durables.

Le Preneur sera libre de réaliser les travaux de rénovation ou de restructuration qu'il estime opportuns et utiles, qui seront joints dans son offre et détaillés dans la mesure du possible

Le montant proposé du loyer sera à préciser par le Preneur dans son dossier de candidature et devra indiquer le montant des travaux qu'il envisage d'entreprendre.

Le Preneur veillera à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le Cèdre remarquable du site (même si celui-ci n'est pas dans le tènement donné à bail)

La TVA incombera au preneur et sera facturée en sus.

Le bail prendra effet, à titre indicatif, le 1<sup>er</sup> mai 2023, en fonction de la réalisation ou non de travaux par le Preneur, pour se terminer le 30 avril 2032, renouvelable dans les conditions des dispositions du code de commerce.

La visite des lieux est obligatoire et sera réalisée les 28 octobre 2022 à 14h par M. Sébastien TRUCHE.

Elle donnera lieu à une attestation qui devra être jointe au dossier de candidature.

Le dossier est à solliciter auprès de M. Sébastien TRUCHE, via l'adresse [lemaire@ville-corenc.fr](mailto:lemaire@ville-corenc.fr)

Date limite de réception des propositions par voie dématérialisée, postale ou remise en mains propres contre récépissé à l'accueil de la mairie : **25 novembre 16h**